



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-5-2-176

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCEA DE SPANELS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2022D-7-5-2-176

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCEA DE SPANELS

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise par la SCEA DE SPANELS à SAINT VINCENT LESPINASSE déposé conjointement auprès de nos services de la Communauté De Communes par accusé de réception en date du 19/07/2022.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SCEA de SPANELS par l'intermédiaire de sa gérante Mme Cécile BOUDON, a diversifié ses activités d'agriculture élevage avec l'acquisition de 20 hectares de foncier agricole qui a permis la délocalisation d'un élevage d'ânesses laitières et l'évolution envisagée vers une activité agricole tournée vers l'agri-valorisation et le tourisme.

Ce projet sollicite notre dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour la création d'un local de transformation et de vente, objet d'un permis de construire pour un Etablissement Recevant du Public (ERP) accordé en Mars 2022, la rénovation de bâtiment existant, et la réalisation d'un local « snack », afin de compléter leur projet d'accueil autour des animaux.

En complémentarité, un dossier de demande d'aide à l'investissement matériel a été déposé en Mai 2022 à la Région Occitanie dans le cadre des contrats agri-tourisme.

Ce projet a fait l'objet d'un accompagnement conjoint de la Chambre d'Agriculture et de nos services agriculture et économie.

Coût prévisionnel du projet immobilier :

Total de dépenses prévisionnelles éligibles :	82 417,71 € HT
Construction chalet bois	39 240,50 € HT
Bureau études ERP	200,00 € HT
Véranda terrasse	19 008,31 € HT
Container snack	15 458,90 € HT
Assainissement	5 520,00 € HT
Electricité	2 990,00 € HT

Plan de financement :

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.
- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit 16 483,54 € .

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 16 483,54 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, cette dernière étant sollicitée sur les investissements matériels dans le cadre du dispositif contrat agri-tourisme.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation en date du 15 septembre 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 16 483,54 € à la SCEA de PANELS située à SAINT VINCENT LESPINASSE,
- de lui donner délégation ou mon représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 16 483,54 € à la SCEA de PANELS située à SAINT VINCENT LESPINASSE,
- de donner délégation au Président ou mon représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

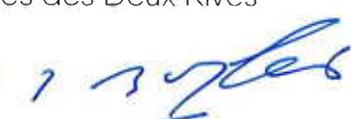
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

24 NOV. 2022

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Aide à l' immobilier d'entreprise SCEA DE SPANELS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-
2022D_7_5_2_176-DE

Numéro d'acte : 2022D_7_5_2_176

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /
attribuées)

Fichier acte : 2022D-7-5-2-176 POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE
IMMOBILIER SCEA DE SPANELS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:33:51

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:49:27